ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Logiciels

Question écrite n° 44546

Texte de la question

M. Jean-Jacques Jegou appelle l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur la difficulte posee par le passage a l'an 2000 pour les systemes informatiques. En effet, il reste moins de 750 jours ouvrables. Or, les programmes informatiques, notamment les plus anciens, n'ont pas integre le changement de numerotation dans leur structure, se contentant de gerer les deux derniers chiffres de chaque annee. Dans certains cas, il pourrait n'y avoir d'autre solution que de changer le logiciel. A defaut, ce sont les pensions, les salaires, les remboursements de soins, les systemes comptables, voire les reservations aeriennes qui risquent de n'etre plus en etat de fonctionner des le 1er janvier 2000. C'est un probleme d'apparence tres technique, mais qui nous concerne tous. Beaucoup de specialistes s'en inquietent, en France et a l'etranger. Le Congres des Etats-Unis s'en est directement preoccupe, evaluant le cout financier de l'adaptation des logiciels informatiques de l'administration a plusieurs milliards de dollars. Le gouvernement britannique, particulierement conscient du probleme, a mis en place une cellule de crise chargee du dossier, presidee par Rob Wirszycz. Les delais sont desormais tres tendus, c'est pourquoi, fin juin, Londres a alerte ses partenaires de l'Union europeenne a l'occasion d'un conseil des minsitres des telecommunications. Il souhaiterait donc savoir, dans quelle mesure il est possible de sensibiliser l'ensemble des agents economiques, des entreprises et des administrations en etablissant par exemple une methode ou un vade mecum, en definissant quelques principes techniques simples, en produisant des evaluations indicatives du cout de l'operation. De ce fait, l'Etat eviterait bien souvent aux entreprises d'engager des depenses considerables qui ne sont pas toujours justifiees. En particulier les PME qui n'ont pas l'expertise necessaire.

Texte de la réponse

La mise en conformite de la gestion des dates en vue du passage a l'an 2000 pose un probleme tres complexe, sans precedent, dont la resolution, eu egard aux consequences tres dommageables en cas d'echec, exige du temps, de l'organisation et des ressources. Le Gouvernement y est attentif et a mis en oeuvre un projet propre a repondre a cette echeance de maniere fiable et economique. Les caracteristiques du probleme lui donnent une resonance particuliere que les vendeurs de prestations ont tres bien percue. Aux Etats-Unis, les publications a l'intention des responsables se sont multipliees, soulignant l'etendue et la gravite du probleme, insistant sur la necessite d'agir au plus tot, proposant demarches et outils. Ces discours ont ete relayes sur le marche francais par des representants d'utilisateurs tels que le Club informatique des grandes entreprises francaises (CIGREF) et les societes de service et d'ingenierie informatique (SSII). Aujourd'hui, la sensibilisation est faite, mais le dimensionnement du probleme et le choix des remedes restent a la charge des organisations. En effet, l'evaluation de l'impact et l'etendue des travaux a mener sont propres a chaque organisation. Il n'existe pas de ratios specifiques par type de logiciel ou branche d'activite. Il n'existe pas non plus de solution universelle meme si des solutions englobantes peuvent etre envisagees, telles que la refonte totale du systeme d'information. Dans une organisation comme celle du ministere de l'economie et des finances, les systemes informatises sont composes de milliers de modules et de fichiers en interaction. La conduite des changements est tres delicate. Les modifications de format de date peuvent etre necessaires dans les logiciels de base (systemes

d'exploitation d'ordinateurs, de reseaux), les progiciels generaux (gestionnaires de bases de donnees, moniteurs transactionnels), les progiciels (de paie, par exemple) et les logiciels specifiques. De nombreuses simulations permettront progressivement de detecter les situations les plus complexes. Meme si la charge est globalement absorbable, le deroulement du chemin critique pourra faire apparaitre des delais importants ou des intervenants exterieurs a l'administration mal maitrises (fournisseurs de logiciels, fournisseurs et destinataires de fichier). L'administration n'a pas la maitrise des dates de mise a disposition des versions corrigees par les editeurs de logiciels. Il faudra, a l'extreme, arbitrer quelques situations conflictuelles et revoir la planification des travaux, voire acquerir de nouveaux produits conformes au lieu d'attendre les mises a jour des produits utilises. Le temps est donc compte, d'autant plus qu'il faut pouvoir tester la nouvelle gestion des dates avant l'echeance du 31 decembre 1999. Pour ces raisons, l'objectif doit etre de mettre les applications a niveau avant le 31 decembre 1998. Le ministere de l'economie et des finances a tres tot apprehende cette situation et ses differentes directions ont ete sensibilisees au probleme. La delegation aux systemes d'information, dans son role de conseil et de coordination, les a reunies sur ce theme des 1995. Des groupes de travail ont ete constitues pour apprehender les aspects juridiques et techniques particuliers. Un bilan sera presente au prochain comite des directeurs pour l'informatique debut 1997, a partir des etudes d'impact actuellement en cours. Des a present, il s'avere que le probleme est maitrisable et que les craintes majeures, hors celles d'ordre financier, peuvent etre ecartees. En ce qui concerne les autres departements ministeriels, une reunion de l'association des hauts responsables de l'informatique dans l'administration (AHRIA), consacree a la problematique de l'an 2000, s'est tenue le 19 novembre 1996. Le ministere de l'economie et des finances a presente sa demarche et plusieurs acteurs (CIGREF, societes et services) ont pu exposer leur conception. En ce qui concerne les entreprises, et plus particulierement les PME il n'appartient pas au departement de repondre a la question posee, qui ne releve pas de sa competence.

Données clés

Auteur : M. Jégou Jean-Jacques
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44546
Rubrique : Informatique
Ministère interrogé : économie et finances
Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5610
Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 244